



appel a volontariat suite à redressement judiciaire

Par **deel37**, le **07/07/2011** à **19:11**

Bonsoir,

mon entreprise vient de subir un redressement judiciaire et vient d'être rachetée en date du 1er juillet, suite à ce rachat il y a restructuration entraînant 5 licenciements dans ma catégorie professionnelle (je suis téléopérateur) on nous a remis à tous un formulaire pour un départ volontaire pour les personnes le souhaitant ce qui permettrait de prendre la place d'une personne licenciée, je voudrais savoir si l'indemnité de départ peut être négociée, sachant que j'ai 10 ans d'ancienneté à ce poste et qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'entreprise rachetée, ou dois-je me contenter du minimum légal comme me le disent les membres du CE ? (je n'ai pas donné encore de réponse, j'ai encore jusqu'à demain

merci de vos réponses
Denis

Par **P.M.**, le **07/07/2011** à **20:48**

Bonjour,

Vous pourriez toujours essayer de négocier mais pour cela il faut être deux et si l'employeur ne veut pas...